LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité

Reuter s.à.r.l.
13, Rue du Kiem
L-5465 Waldbredimus

N/Réf. : 96692-S1

Objet : Deuxième rapport de monitoring dans le cadre de la réalisation du PAP « Routstéck » conformément à la décision n° 96692-M du 16 août 2023

Madame, Monsieur,

En date du 11 décembre 2024, le deuxième rapport de monitoring dans le cadre de la réalisation du PAP « Routstéck », sur des fonds inscrits au cadastre de la commune de Bous-Waldbredimus, section WA de Waldbredimus, sous les numéros 468/4386, 469/4308, 463/1013, 460/1990, 462/4310 et 462/4311, a été introduit.

Les conclusions présentées dans le rapport « *CEF Maßnahme Neuntöter im Projektgebiet "Waldbredimus Routsteck" - Monitoringbericht 2024* », élaboré par Milvus GmbH, sont partagées. Les mesures d'atténuation anticipées ont été réalisées selon les règles de l'art et conformément à la décision n° 96692-M du 16 août 2023. Il convient de mentionner que les plantes mortes doivent être remplacées directement.

Un nouveau rapport de monitoring conformément à l'article 14 de la décision susmentionnée est à soumettre pour validation au Service autorisations.

La décision n° 96692-M du 16 août 2023 reste entièrement applicable.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Ministre de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité

Digitally signed by
Marianne Mousel
Claimed Signing Time: 2026-01-09 08:19:10
Commitment Type: Proof of Approval
Serial Number: 1116727326010333154 3
Signature Policy: 1.3.171.1.4.1.5.2
eSign

Marianne Mousel
Premier Conseiller de Gouvernement